



Besoin d'infos sur ma lettre de démission.

Par **seb1701**, le **25/02/2011** à **09:30**

Bonjour, j'ai donné ma démission à mon employeur le 14/02/2011. J'ai un préavis de 1 mois. J'ai demandé à négocier mon départ pour le 28/02/2011. Mon employeur m'a dit par oral que je pourrais partir le 28/02/2011 si il trouvait quelqu'un pour me remplacer et que je l'ai formé pendant une semaine, sinon je partirais au 14/03/2011. J'ai donc fait ma lettre de démission en écrivant ceci : "comme convenu, je souhaite quitter l'entreprise au 28/02/2011, sinon, je quitterai l'entreprise à la fin de mon préavis le 14/03/2011". J'ai fais une remise en main propre, la RH à daté, signé et mis la mention "remis en main propre". J'ai une copie de la lettre. Cette semaine, je vais voir la RH pour connaître l'état d'avance sur l'embauche d'une personne pour me remplacer. Pas de profil satisfaisant, la RH me dit que de toutes façons si le 04/03/2011 elle n'a trouvé personne, que je serais libre le 04/03/2011, soit une semaine plus tot. Ce que je voulais savoir, comme la RH a pris et signé ma lettre de démission avec écrit uniquement ma demande de départ anticipé sans indiquer la condition de cette réduction de préavis et que tout le reste n'est qu'oral. Est-ce que j'ai le droit de dire que ma demande de réduction de préavis a été acceptée? Merci d'avance pour vos réponses.

Par **pepelle**, le **26/02/2011** à **23:39**

Votre demande de réduction reste une demande qui n'a pas reçue de réponse écrite favorable (le silence ne vaut pas acceptation dans ce cas) Par contre la DRH est en tort. Vu ce que vous indiquez dans votre lettre de démission, elle ne peut décider que cela sera le 4 mars. C'est ou une acceptation pour partir le 28 ou bien un départ le 14 mars, point barre.